



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS ÎLE D'ORLEANS  
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS

**PROCÈS VERBAL**

A l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-François île d'Orléans tenue le 2  
2003, à 20 h à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Martin Giguère, Jules  
Roberge, Jacques Drolet, Lina Labbé, Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland  
Dion.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2- Adoption des procès-verbaux des 5-13- et 27 mai 2003.
- 3- Correspondances.
- 4- Adoption des dépenses.
- 5- Résolution C.P.T.A.Q. dossier Cindie Jomphe (Marie Ange Labbé)
- 6- Demande appui financier Club Richelieu Ile d'Orléans
- 7- Résolution changement de nom de la Municipalité
- 8- Résolution Ministère des ressources naturelles (enfouissement des réseaux câblés)
- 9- Résolution autorisant le maire et la secrétaire-trésorière à signer le contrat de Renouveau  
Urbain Villageois.
- 10- Résolution prolongation du programme Renouveau Urbain Villageois
- 11- Résolution responsable Bibliothèque C.R.S.B.P.
- 12- Résolution d'intention d'adhérer à la MMQ
- 13- Varia M.R.C.
- 14- Période de Questions.
- 15- Levée de l'assemblée.

**ITEM 1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

03-51

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jacques Drolet et secondé par Lina Labbé.  
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

**ITEM 2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 5-13 ET 27 MAI 2003**

03-52

L'adoption des procès-verbaux est proposée par Martin Giguère et secondé par Lauréanne  
Dion.  
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères).

**ITEM 3 CORRESPONDANCES**

**ITEM 4 ADOPTIONS DES DÉPENSES**

03-53

L'adoption des dépenses est proposée par Jules Roberge et secondé par Martin Giguère.  
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

**LISTE DES DÉPENSES**



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

M.R.C. de l'île d'Orléans (ordures)	3 560.09
Yoland Dion	436.42
Dominique Labbé	152.73
Martin Giguère	152.73
Lina Labbé	152.73
Lauréanne Dion	152.73
Jules Roberge	152.73
Jacques Drolet	152.73
Sylvie Beaulieu	525.39
Chambre de commerce de l'île d'Orléans	435.00
Mun Ste Famille	13 605.00
Mun Saint-Jean	21 067.33
Line Labbé	90.00
Mallette	575.13
Ginette Richard	15.00
Assurance Vie desjardins	207.12
Ministre des Finances	419.00
Dorothee Roussel	50.00
Hydro Québec éclairage des rues	669.15
Crème glacée halte	54.79
Centre Municipal	261.73
Centre Municipal	164.68
Loisir ( 6mois)	112.95
Bell Mobilité	84.71
Bloc Québécois	110.00
Sylvie Beaulieu	525.39
Fond de l'information financière	15.00
Fourniture et ameublement du Québec	45.40
Les Huiles S Giguère	1 462.06
Oricom Internet	18.35
Réno Dépôt	76.34
Jude Morency enr	36.12
Bell Canada	153.35
Danka	81.09
Société Canadienne des postes (journal)	20.64
Denis Tremblay (embellissement)	42.00
<b>TOTAL</b>	<b>45 835.61</b>
<b>COMPTES À PAYER</b>	
Ministère de la Sécurité Publique	37 561.00
Line Labbé	90.00
Pluram	702.23
Sylvie Beaulieu (salaire& frais de déplacement)	322.99
Le Soleil	34.50
J.C Ricard inc	86.27
Peter Farago	447.00
<b>TOTAL</b>	<b>39 243.99</b>



N° de résolution  
ou annotation

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-haut.

Sylvie Beaulieu  
secrétaire trésorière

**ITEM 5 RÉSOLUTION C.P.T.A.Q. DOSSIER CINDIE JOMPHE (MADAME CINDIE JOMPHE)  
ANGE LABBÉ)**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-François a pris connaissance de la demande de Madame Jomphe.

**ATTENDU QUE** le projet consiste à opérer une petite ferme et que cet usage est autorisé uniquement en zone agricole.

**ATTENDU QUE** l'usage est autorisé dans la zone et que celle-ci ne contrevient pas à la réglementation municipale.

03-54

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Jacques Drolet d'appuyer la demande de Madame Cindie Jomphe dans sa demande auprès de la commission.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

**ITEM 6 DEMANDE APPUI FINANCIER CLUB RICHELIEU DE  
D'ORLEANS**

03-55

Il est proposé par Dominique Labbé et secondé par Martin Giguère que la municipalité de Saint-François achète un livret au coût de 25 \$.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

**ITEM 7 RESOLUTION CHANGEMENT DE NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QU'UNE** municipalité peut en vertu des articles 16 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q. chapitre O-9) demander au ministre des Affaires municipales et de la Métropole de changer son nom;

**ATTENDU QUE** le conseil de Saint-François juge qu'il serait opportun de modifier le nom de la municipalité, soit : « *Municipalité de Paroisse Saint-François* » pour les motifs suivants :

- La facilité de reconnaître la localisation de la municipalité.
- Éviter les erreurs de poste.

03-56

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Drolet et secondé par Jules Roberge que la municipalité demande au ministère des Affaires municipales de changer son nom pour le suivant : Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)



N° de résolution  
ou annotation

03-57

**ITEM 8           RÉSOLUTION MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES  
(enfouissement des réseaux câblés)**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-François a déposé un projet auprès du ministère des Ressources naturelles dans le programme d'enfouissement des réseaux câblés de distribution sur des sites d'intérêt patrimonial culturel et touristique.

**ATTENDU QUE** la distance à parcourir était moins élevée que les 300 mètres minimums requis.

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Dominique Labbé que le conseil de Saint-François informe le ministère des Ressources naturelles qu'il ne désire plus poursuivre les démarches dans le dossier.

**ITEM 9           RÉSOLUTION AUTORISANT LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE-  
TRÉSORIÈRE À SIGNER LE CONTRAT DE RENOUVEAU URBAIN  
VILLAGEOIS**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-François a pris connaissance de contrat à intervenir entre la municipalité et le ministère des Affaires municipales.

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Lauréanne Dion et secondé par Jacques Drolet d'autoriser le maire Yoland Dion, et la secrétaire trésorière Sylvie Beaulieu à signer le contrat de renouvellement urbain et villageois.

**ITEM 10          RÉSOLUTION PROLONGATION DU PROGRAMME RENOUVEAU  
URBAIN VILLAGEOIS**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-François a déposé un plan d'intervention décrivant les actions de renouvellement villageois qu'elle entend réaliser dans le noyau du village.

**ATTENDU QUE** le conseil juge qu'à cette étape il n'a pas débuter les travaux et que ceux-ci ne pourront être terminés pour le 31 décembre 2003.

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Jules Roberge de demander au ministère des Affaires municipales et de la Métropole d'accorder un délai supplémentaire à la municipalité de Saint-François soit au 31 mars 2004.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

**ITEM 11          RÉSOLUTION RESPONSABLE BIBLIOTHÈQUE C.R.S.B.P.**

Il est proposé par Martin Giguère et secondé par Dominique Labbé que Madame Lauréanne Dion soit nommée responsable du service de bibliothèque et représente la municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) Régions de Québec et Chaudières Appalaches.

03-60



N° de résolution  
ou annotation

03-61

03-62

## ITEM 12      **RÉSOLUTION D'INTENTION D'ADHÉRER À LA MMQ**

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités ont présenté au ministère des Affaires municipales et de la Métropole un dossier en vue de constituer une mutuelle d'assurance des municipalités *La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)* (ci-après « La Mutuelle ») une personne morale, dont l'objet est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres ainsi que leurs organismes mandataires.

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités a retenu les services de cabinets spécialisés en assurance, en actuariat et en comptabilité afin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de monter un dossier d'envergure qui est de nature à satisfaire les besoins en assurance des municipalités.

**ATTENDU QUE** la Mutuelle fera de ses membres les propriétaires de leur propre compagnie d'assurance et leur permettra d'obtenir une indépendance relative face aux assureurs commerciaux.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-François juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère moins coûteuse à moyen terme que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu d'y participer à l'expiration des contrats d'assurances actuellement en vigueur.

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Jacques Drolet et secondé par Jules Roberge que la Municipalité de Saint-François donne son appui à la constitution de la Mutuelle et déclare qu'elle a l'intention d'en devenir membre et de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle à des conditions comparables aux conditions de l'année en cours

## ITEM 13      **VARIA M.R.C. RÉSOLUTION MANDAT ACCUEIL TOURISTIQUE**

**ATTENDU QUE** le budget concentré à l'accueil touristique pour l'année 2004 n'est pas défini.

**ATTENDU QUE** la cession du bâtiment de la Chambre de Commerce servant à l'accueil touristique apporte certaine inquiétude quant à sa futur utilisation.

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Dominique Labbé et secondé par Jacques Drolet, que la décision concernant le mandat de gestion de l'accueil touristique soit remise et ce afin que les conseils municipaux soient mieux informés dans ce dossier et qu'une séance d'information soit tenue.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

## ITEM 14      **PERIODE DE QUESTION**



03-63

N° de résolution  
ou annotation

**ITEM 15      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par Jules Roberge il est 10 h 05.

Le maire a signé les résolutions séance tenante